

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

20 février 2024

N° E24000013 /80

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaires
CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 16 février 2024, la lettre par laquelle la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification n° 1 du plan local d'urbanisme de Tillé.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la décision de la présidente du tribunal administratif du 3 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Christophe Binand, vice-président, à l'effet de prendre les décisions relatives aux commissaires enquêteurs et aux commissions d'enquête.

DECIDE

Article 1 : M. Michel Hirsch, auteur-photographe indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Guy Martins, directeur informatique et organisation générale dans le domaine bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, à M. Michel Hirsch et à M. Guy Martins.
Copie sera adressée au maire de Tillé.

Fait à Amiens, le 20 février 2024.

Le vice-président,

C. Binand